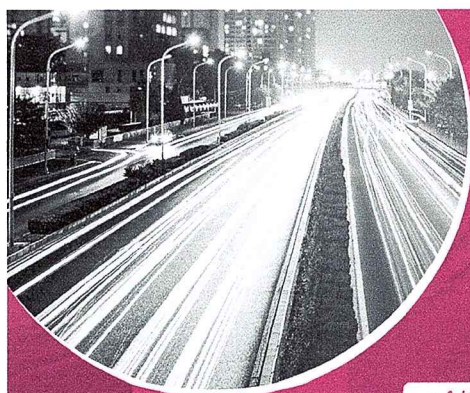


CRITERE 1.2

ENJEUX, DEROULEMENT ET CONDITIONS DES EXAMENS THEORIQUE ET PRATIQUE



ÉCOLE DE CONDUITE
RÉPUBLIQUE



ÉCOLE DE CONDUITE
RÉPUBLIQUE

« A L'ÉCOLE DE CONDUITE RÉPUBLIQUE CHACUN EST UNIQUE »

61 Rue Sambin - 21000 DIJON
📞 07 85 57 58 75
Mail: ecrep21@gmail.com

PERMIS VOITURE (B)
CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC)
CONDUITE SUPERVISÉE (CS)
PERFECTIONNEMENT
EVEIL A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.


Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur réalisera un examen blanc afin de vous aider à vous auto-évaluer et de convenir avec vous de la suite.

- Examen blanc favorable, vous pourrez avoir une convocation
- Examen blanc insuffisant, vous conviendrez avec votre formateur du nombre d'heures supplémentaires à mettre en place pour atteindre le niveau examen et obtenir une convocation.



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

Delegation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. (1) : _____ Prénom : _____

(1) (rayer les numéros inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen

(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :

01 101 102 103 105 Ar

106 jusqu'à : _____

Vaut titre de conduite à compter du : _____

Visite médicale valide jusqu'à : _____

Autres codes : _____

Signature :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie, conscience et risque		
	E	0	1	2	3			
Comprendre et maîtriser son véhicule						ions	attons	me
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Conditions de la formation théorique et de présentation à l'examen (valable 6 mois)

- La salle de code est ouverte du lundi au vendredi de 15H à 18H (si fermeture exceptionnelle l'élève sera prévenu, notamment sur les réseaux sociaux).
- Venir avec un téléphone chargé afin que celui-ci soit votre boîtier réponse avec l'application Mobipermis *
- Les cours théoriques sont corrigés par un formateur à chaque séance. **
- L'application du code en ligne viendra compléter les cours à l'École de conduite en dehors de ses horaires afin de continuer de travailler.
- La réussite de l'examen est conditionnée à 5 fautes maximum sur 40 questions posées, l'examen réalisé chez un prestataire privé auprès duquel vous réglerez 30€.
- L'inscription à cet examen se fait par l'élève. **

Conditions de la formation pratique et de présentation à l'examen

- A l'issue de la réussite de l'examen théorique vous pourrez accéder à la formation pratique.
- Les leçons de conduite se déroulent du lundi au vendredi de 8H à 19H.
- Le lieu de rendez-vous est à l'École de conduite. (Pour toute autre demande voir avec la direction).
- La formation pratique est de 20H minimum avant de pouvoir accéder à l'examen pratique. (au-delà de 20H voir les conditions avec votre formateur).
- A l'issue de la formation, un examen blanc sera réalisé avec votre formateur afin d'évaluer votre niveau et d'envisager la suite de votre formation.
- La formation se déroule dans un véhicule à double commande, sur voies ouvertes à la circulation, en cours individuel et sur boîte manuelle.
- L'inscription à l'examen pratique est réalisée par l'École de conduite.
- Avant l'Examen, une réunion d'information sera tenue à l'École de conduite au cours de laquelle l'élève se verra remettre sa convocation.
- Le compte de l'élève devra être soldé 48H avant l'examen.